

ASS CPTS PROVENCE VERTE

580 Boulevard Saint Jean

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

SIRET 88046517400022

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>9</i>
<i>Amortissements</i>	<i>10</i>
<i>Provisions</i>	<i>11</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>12</i>
<i>Charges constatés d'avance</i>	<i>13</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>14</i>
<i>Tableau de financement</i>	<i>15</i>
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	<i>16</i>
<i>Tableau de suivi des fonds associatifs</i>	<i>17</i>
<i>Tableau de suivi des fonds dédiés</i>	<i>18</i>
<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	<i>19</i>
<i>Annexe association</i>	<i>20</i>
<i>Annexe complémentaire association</i>	<i>26</i>

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	5 558	3 619	1 939	3 050
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	18 299	7 356	10 944	7 609
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	6 346		6 346	5 958
	TOTAL (II)	30 203	10 974	19 229	16 617
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés				432
	Créances reçues par legs ou donations				754
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance	1 363		1 363	
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	563 837		563 837	495 993
	TOTAL (III)	565 200		565 200	497 179
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	595 403	10 974	584 428	513 797

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	6 346	5 958
(2) dont créances à plus d'un an		

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	368 923	237 647
	Excédent ou déficit de l'exercice	67 063	131 276
	Total des fonds propres (situation nette)	435 986	368 923
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	435 986	368 923
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286	6 621
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	41 047	33 946
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 197
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	103 110	103 110
	Total des dettes	148 442	144 873
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	584 428	513 797
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	67 062,80	131 276,46
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	148 442	144 873
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 540	2 241
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 030	1 740
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	343 450	345 580
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 042	250
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	18	3
	Total des produits d'exploitation	354 080	349 814
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	144 991	106 005
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	516	498
	Salaires	93 036	79 998
	Cotisations sociales	42 456	28 445
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 978	3 451
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	39	141
	Total des charges d'exploitation	287 017	218 537
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 063	131 276

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			67 063	131 276
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées			
	Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER				
RESULTAT COURANT avant impôts			67 063	131 276
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			354 080	349 814
TOTAL DES CHARGES			287 017	218 537
EXCEDENT ou DEFICIT			67 063	131 276
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole				
TOTAL				

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	5 558					5 558
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 558					5 558
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 923		8 202			17 124
	Emballages récupérables et divers	1 175					1 175
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 098		8 202			18 299
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 958		388			6 346
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 958		388			6 346
TOTAL		21 613		8 590			30 203

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	2 507	1 112		3 619
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 507	1 112		3 619
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 431	4 632		7 062
	Emballages récupérables et divers	58	235		293
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 489	4 867		7 356
TOTAL		4 996	5 978		10 974

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 346	6 346	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 363	1 363	
	TOTAL DES CREANCES	7 709	7 709	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 286	4 286		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 016	12 016		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 031	29 031		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	103 110	103 110		
	TOTAL DES DETTES	148 442	148 442		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 363	1 363
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 363

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		103 110	103 110
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			103 110

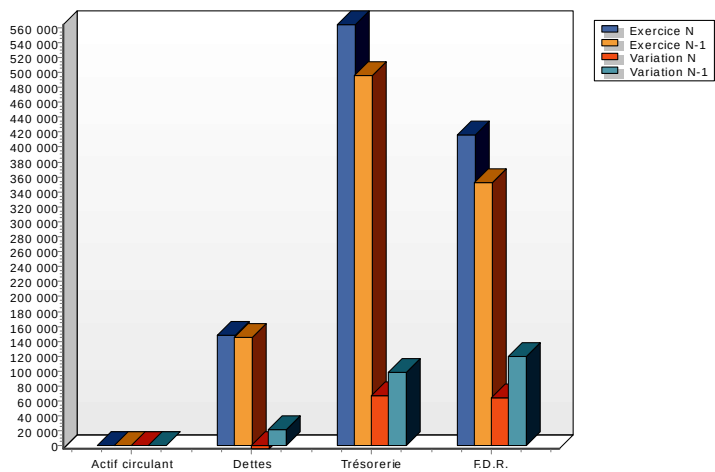
--

Tableau de Financement

Etat exprimé en euros
Etat en valeurs nettes
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients				
	Autres créances	1 186	1 363	177	286
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 186	1 363	177	286
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	6 621	4 286	2 335	(1 438)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	138 253	144 156	(5 904)	23 507
	TOTAL DETTES A COURT TERME	144 873	148 442	(3 569)	22 068
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(143 687)	(147 079)	(3 392)	22 355
TRESORERIE	Disponible	495 993	563 837	67 844	97 972
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	495 993	563 837	67 844	97 972
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		352 306	416 758	64 452	120 327

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	64 480	132 374	172 207
+ Autres produits (d'exploitation)	8 600	2 494	2 581
- Autres charges (d'exploitation)	39	141	614
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières			
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			32
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	73 041	134 727	174 141

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise - Patrimoine intégré - Fonds statutaires - Apports sans droit de reprise - Legs et donations - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de repriseRéserve statutaire ou contractuelleRéserves réglementéesAutres réservesReport à nouveauRésultat de l'exercice	237 647131 276	131 27667 063	131 276	368 92367 063
Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés - Subventions d'investissement sur biens renouvelables Résultats sous contrôle des tiers financeursEcart de réévaluation sur des biens avec droit de repriseSubvention d'investissement sur biens non renouvelablesProvisions réglementéesDroits des propriétaires (Commodat)Dépenses refusées par l'autorité de tarificationDépenses non opposables aux tiers financeurs				
TOTAL	368 923	198 339	131 276	435 986

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
MSP VALBELLE EVENEMENT RANDO ROSE		4 500	4 500	
TOU Z AZIMUTS EVENEMENT OCTOBRE ROSE		1 250	1 250	
DIVERS DONS EVENEMENT OCTOBRE ROSE		292	292	
Total		6 042	6 042	
Legs et donations				
Total				
TOTAL		6 042	6 042	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros								
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 453	4 900	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 453	4 900	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité								
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--



ASSOCIATION CPTS PROVENCE VERTE

**580 Boulevard Saint Jean
83470 SAINT MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ **SALON-DE-PROVENCE**
04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Exco Omni Audit – SARL au capital de 744 354 Euros – RCS Marseille 508 966 157 – SIRET 508 966 157 00028 – N° TVA Intracommunautaire FR46 508966157

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia





Aux membres de l'Association CPTS Provence Verte,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CPTS Provence Verte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « 1.2 Changements de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de méthode comptable faisant suite à la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 18-mars-2026

Le commissaire aux comptes

EXCO OMNI AUDIT

Séverine SCHIATTI

Signed by:
✓ Séverine SCHIATTI
28F9B37792CB4C6...

Panayotis LIOLIOS

Signed by:
✓ Panayotis LIOLIOS
7279DDD4E977445...



ASS CPTS PROVENCE VERTE

580 Boulevard Saint Jean

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

SIRET 88046517400022

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	5 558	3 619	1 939	3 050
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	18 299	7 356	10 944	7 609
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	6 346		6 346	5 958
	TOTAL (II)	30 203	10 974	19 229	16 617
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance	1 363		1 363	432 754
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	563 837		563 837	495 993
	TOTAL (III)	565 200		565 200	497 179
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
		595 403	10 974	584 428	513 797

EXCO OMNI AUDIT

Certifié Conforme

Commissaire aux Comptes

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

6 346

5 958

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Fonds reportés et dédiés	Autres		
	Report à nouveau	368 923	237 647
	Excédent ou déficit de l'exercice	67 063	131 276
	Total des fonds propres (situation nette)	435 986	368 923
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	435 986	368 923
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
DETTE (1)	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
DETTE (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 286	6 621
	Dettes des legs ou donations		
DETTE (1)	Dettes fiscales et sociales	41 047	33 946
	DETTE DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 197
	Produits constatés d'avance (1)	103 110	103 110
	Total des dettes	148 442	144 873
TOTAL PASSIF	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		584 428	513 797
TOTAL PASSIF	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	67 062,80	131 276,46
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	148 442	144 873
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	2 540	2 241
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	2 030	1 740
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	343 450	345 580
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 042	250
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
	Utilisations des fonds dédiés		
CHARGES D'EXPLOITATION	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	18	3
	Total des produits d'exploitation	354 080	349 814
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	144 991	106 005
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	516	498
	Salaires	93 036	79 998
	Cotisations sociales	42 456	28 445
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 978	3 451
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	39	141
	Total des charges d'exploitation	287 017	218 537
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 063	131 276



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 063	131 276
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		67 063	131 276
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		354 080	349 814
TOTAL DES CHARGES		287 017	218 537
EXCEDENT ou DEFICIT		67 063	131 276
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXCO OMNI AUDIT Certifié Conforme Commissaire aux Comptes	
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe association

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 584 428 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 063 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale



Annexe association

Etat exprimé en euros



1 REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général (PCG) ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 "changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application",
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que des modifications issues du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du PCG.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Annexe association

Etat exprimé en euros

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Cf. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements



Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et à la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).

Annexe association

Etat exprimé en euros

Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Constructions	L	10-50 ans
Agencements des constructions	L	10-20 ans
Logiciels et immobilisations incorporelles	L	1-10 ans
Installation matériel et outillage	L	5-10 ans
Matériel de transport	L	4-5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	3-10 ans
Mobiliers	L	10ans

2.2 Créances

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes

2.3 Dettes

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes



2.4 Dépréciations inscrites au bilan

Néant.

Cf. Tableau Provisions

2.5 Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan en "fonds dédiés".

Annexe association

Etat exprimé en euros

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Au bilan arrêté au 31/12/2025, il n'a été comptabilisé aucun fonds dédiés.



2.6 Traitement des conventions de financement

Cf. Tableau principales ressources d'exploitation de l'association - Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés - Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,

- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf. 2.5).

Les subventions d'investissement : par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou - à défaut - en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

- Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association (compte 131-139).

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles, alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens. Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés. Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

- Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association (compte 102600).

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs, avec ou sans droit de reprise.

Annexe association

Etat exprimé en euros

2.7 Contributions volontaires

Néant.

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite :

Néant.

Engagements reçus :

Néant.

Effectif de la CPTS :

Effectif moyen en 2025 : 1.5 salariés ETP

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :

Rémunérations brutes : 0 €

Mise à disposition de personnel :

Néant.



2.9 Informations sur la masse salariale

MASSE SALARIALE EXERCICE 2025	SALAIRES BRUTS	MOYENNE ETP 2025	EFFECTIFS 2025
Cadres	93 026	1	2

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

L'association dénommée "CPTS PROVENCE VERTE" a pour but de porter la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du territoire de "Provence Verte", dont les objectifs s'inscrivent dans une approche populationnelle et sont :

- améliorer l'offre de soin pour mieux répondre aux besoins de santé des habitants du territoire de "Provence Verte"
- faciliter la coordination, la continuité, la qualité et l'efficacité des soins curatifs, préventifs et palliatifs délégués aux habitants du territoire
- faciliter l'accès aux soins (programmés ou non programmés) et à la promotion de la santé
- faciliter l'implication des habitants dans les démarches en santé
- faciliter la lutte contre les inégalités sociales de santé

A cet effet, l'association crée, organise, administre et assure le fonctionnement d'une CPTS conformément à la loi pour la modernisation du système de santé Loi 2016-41 article L1424-12 du code de la santé publique.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	5 558					5 558
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 558					5 558
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 923		8 202			17 124
	Emballages récupérables et divers	1 175					1 175
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 098		8 202			18 299
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 958		388			6 346
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 958		388			6 346
TOTAL		21 613		8 590			30 203



Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	2 507	1 112		3 619
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 507	1 112		3 619
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 431	4 632		7 062
	Emballages récupérables et divers	58	235		293
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 489	4 867		7 356
TOTAL		4 996	5 978		10 974



Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations {incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 346	6 346	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 363	1 363	
	TOTAL DES CREANCES	7 709	7 709	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 286	4 286		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	12 016	12 016		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	29 031	29 031		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	103 110	103 110		
	TOTAL DES DETTES	148 442	148 442		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 363	1 363
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 363

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		103 110	103 110
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			103 110



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise - Patrimoine intégré - Fonds statutaires - Apports sans droit de reprise - Legs et donations - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	237 647 131 276	131 276 67 063	131 276	368 923 67 063
Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés - Subventions d'investissement sur biens renouvelables Résultats sous contrôle des tiers financeurs Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	368 923	198 339	131 276	435 986



Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
MSP VALBELLE EVENEMENT RANDO ROSE		4 500	4 500	
TOU Z AZIMUTS EVENEMENT OCTOBRE ROSE		1 250	1 250	
DIVERS DONS EVENEMENT OCTOBRE ROSE		292	292	
Total		6 042	6 042	
Legs et donations				
Total				
TOTAL		6 042	6 042	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros								
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 453	4 900	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	4 453	4 900	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité							
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--



ASSOCIATION CPTS PROVENCE VERTE

**580 Boulevard Saint Jean
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

SIÈGE SOCIAL : 30 chemin de Saint-Henri, CS 90116, 13322 MARSEILLE CEDEX 16 – Tél : 0800 979 977 (Appel non surtaxé) – www.exco.fr

NOS BUREAUX

CANNES ♦ SALON-DE-PROVENCE

04 92 59 20 70 04 90 56 21 38

Exco Omni Audit – SARL au capital de 744 354 Euros – RCS Marseille 508 966 157 – SIRET 508 966 157 00028 – N° TVA Intracommunautaire FR46 508966157

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia



A l'Assemblée Générale de l'Association CPTS Provence Verte,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nature et objet de la convention :

Indemnisation du Président venant compenser une perte de revenu dans le cadre de sa participation aux missions de service public de l'Association CPTS Provence Verte. Cette indemnisation a été versée conformément à l'article D1434-44 du code de la santé publique. Le taux horaire est de 50 euros par heure, à raison de deux demi-journées par semaine en moyenne. Cette convention prend effet au 1^{er} septembre 2025.

Personne concernée :

Monsieur Guillaume Estublier, Président de votre association.

Montant concerné :

Un montant de 4 500 euros a été enregistré en charges au cours de l'exercice 2025.

Fait à Marseille, le 18-mars-2026

Le commissaire aux comptes

EXCO OMNI AUDIT

Séverine SCHIATTI

Signed by:

28F9B37792CB4C6...

Panayotis LIOLIOS

Signed by:

7279DD4E977445...